

Législation économique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **23 (1943)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

liards. Il s'agissait de résorber le solde des Bons de la Défense nationale (ces bons étaient acceptés en paiement), soit environ 10 milliards et de permettre le remboursement anticipé, à partir du 1^{er} janvier, des bons décennaux du Trésor 4 1/2 p. 100 1933 remboursables au 1^{er} juillet.

Culture des plantes oléagineuses

Compte tenu du maigre stock d'huile, de beurre, de suif alimentaire et de la production de margarine, les ressources totales de matières grasses sont, pour 1943, de 151.000 t., en regard de besoins évalués à 280.000 tonnes, en prenant pour base le plan de rationnement de 1942. Dans le domaine industriel, la situation est encore plus grave, car des ressources égales à 20.000 tonnes seulement font face à des besoins estimés à 54.000 tonnes.

Il a été décidé de mettre à exécution un programme de culture de 250.000 et, si possible, de 300.000 hectares. En automne dernier, les cultures s'étendaient sur 60.000 ha.

Production d'énergie électrique

L'accroissement de la production d'énergie électrique a augmenté au cours de ces dernières semaines. Les mesures provisoires de suspension hebdomadaire de certaines fournitures d'énergie à l'industrie, qui avaient été motivées par la sécheresse de ces derniers mois, ont pu être rapportées.

SUISSE

Commerce extérieur en 1942

D'une manière générale, les exportations, qui concernent surtout des produits de qualité, exigeant peu de tonnage, ont été moins durement frappées par les difficultés de transport que les importations. C'est une des raisons pour lesquelles le déficit de la balance commerciale a diminué. Il a été de 477,6 millions de francs suisses alors qu'il avait dépassé

nettement les 500 millions pendant les années 1939 à 1941. Plus de la moitié de la valeur globale des importations correspond aux hausses de prix qui ont affecté les articles étrangers introduits en Suisse. Du côté de l'exportation, l'augmentation des prix est responsable du gonflement de la valeur dans la proportion d'un tiers environ.

Situation monétaire

La situation de la Banque Nationale Suisse, telle qu'elle résulte du rapport établi par cette dernière à la fin de l'année 1942, se caractérise essentiellement par l'accroissement sensible de l'encaisse-or qui s'est élevée de 687 millions au cours de l'année 1942. Elle a une valeur de 3.565 millions, c'est-à-dire le plus haut niveau jamais atteint, même en tenant compte de la réévaluation effectuée après la dévaluation de 1936. En revanche le portefeuille de devises a diminué de 615 millions. Cet abaissement résulte de la conversion en or par la Banque Nationale de ses avoirs en dollars.

Durant le premier semestre de l'année 1942, la Confédération a présenté à l'escompte de la Banque une quantité importante decriptions, mais elles ont été remboursées en juin au moyen du produit du grand emprunt. La circulation a augmenté pendant l'année de 300 millions et se chiffrait à la fin de 1942 à 2.637 millions, soit une augmentation de 50 p. 100 par rapport à la fin de l'année 1938.

La circulation fiduciaire est couverte dans la proportion de 135 p. 100 par de l'or, la circulation fiduciaire et les engagements à vue réunis à raison de 91 p. 100.

Energie électrique

Les forces motrices d'Innertkirchen sont entrées en service le 4 janvier. La production d'énergie électrique se trouve ainsi augmentée d'au moins 120 millions de kWh. La mise en marche a eu lieu sans aucune difficulté.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

FRANCE : Principaux textes parus du 1^{er} au 31 Janvier 1943

QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT

Fixation du budget de l'exercice 1943 (modifiant les articles 44, 65 et 176 bis du Code de l'Enregistrement et les articles 6 et 121 du Code du Timbre).

Loi du 31 décembre 1942 au J. O. (1) du 1^{er} janvier 1943 (p. 2).

Réforme fiscale (modification des droits fixes et de certains droits proportionnels d'enregistrement).

Loi du 24 octobre 1942 au J. O. du 6 janvier 1943 (p. 41).

Détermination du bénéfice imposable des sociétés et organismes agricoles visés par la loi du 31 janvier 1942.

Décret du 30 décembre 1942 au J. O. du 24 janvier 1943 (p. 222).

Conditions d'application des articles 28 et 51 de la loi du 24 octobre 1942 portant réforme fiscale.

Décret du 23 janvier 1943 au J. O. du 24 janvier 1943 (p. 222).

Taux des taxes à la production applicables aux sucres, aux pâtes et aux conserves alimentaires.

Arrêté du 31 décembre 1942 au J. O. du 6 janvier 1943 (p. 55).

Substitution de la taxe sur les locaux loués en garnis à la taxe sur les locaux meublés.

B. M. O. (2) du 1^{er} janvier 1943.

QUESTIONS JURIDIQUES ET SOCIÉTÉS

Dévolution successorale des exploitations agricoles.

Loi du 15 janvier 1943 au J. O. du 20 janvier 1943 (p. 178)

Modification de l'article 8 du décret du 1^{er} juin 1940, modifié par la loi du 5 juin 1941 réglant pendant la guerre les rapports entre bailleurs et preneurs de baux à ferme.

(1) J. O. : Journal Officiel de l'Etat Français.

(2) B. M. O. : Bulletin Municipal Officiel (Paris).

Loi du 19 janvier 1943 au J. O. du 22 janvier 1943 (p. 194).

LÉGISLATION DU TRAVAIL

Accidents du travail

Fixation du taux des taxes à percevoir pour 1943 pour l'alimentation des divers fonds prévus par la législation sur les accidents du travail.

Décret du 15 janvier 1943 au J. O. des 18-19 janvier 1943 (p. 173).

Assurances sociales

Extension à l'agriculture de la loi du 27 novembre 1941 relative à l'amélioration des prestations des assurances sociales en ce qui concerne la famille des prisonniers.

Loi du 30 décembre 1942 au J. O. du 20 janvier 1943 (p. 177).

Démobilisés

Emploi obligatoire des personnels militaires démobilisés dans les entreprises industrielles et commerciales.

Loi du 4 janvier 1943 au J. O. des 4-5 janvier 1943 (p. 35).

Rectificatif au J. O. du 22 janvier 1943.

Protection de la famille et du travail

Création d'un Comité d'action sociale dans les campagnes.

Arrêté du 4 janvier 1943 au J. O. des 4-5 janvier 1943 (p. 38).

Détermination des effectifs des Comités sociaux et des conditions de désignation de leurs membres.

Décret du 8 décembre 1942 au J. O. du 14 janvier 1943 (p. 127).

Institution d'un Conseil permanent d'hygiène sociale. Décret du 30 décembre 1942 au J. O. du 24 janvier 1943 (p. 231).

Textes divers

Modification des dispositions de l'article 30 du Livre 1^{er} du Code du Travail quant aux responsabilités du chef d'entreprise à l'égard du personnel de son sous-traitant.

Loi du 1^{er} octobre 1942 au J. O. du 9 janvier 1943 (p. 74).

Réorganisation du Secrétariat d'Etat au Travail et suppression du Commissariat de la lutte contre le chômage.

Loi du 16 janvier 1943 au J. O. du 17 janvier 1943 (p. 147).

Complément à la loi du 7 décembre 1942 relative à la création et au fonctionnement des restaurants communautaires.

Loi du 21 janvier 1943 au J. O. du 30 janvier 1943 (p. 281).

DROIT ADMINISTRATIF

Agriculture

Modalités de perception de la taxe sur les céréales instituée au profit du fonds national de solidarité agricole.

Arrêté du 22 décembre 1942 au J. O. du 8 janvier 1943 (p. 68).

Circulation, transports

Réglementation de la circulation des bateaux à propulsion mécanique sur les voies navigables.

Loi du 18 novembre 1942 au J. O. du 27 janvier 1943 (p. 244).

Tarifs de transport présentés à l'homologation par les chemins de fer d'intérêt général.

J. O. du 27 janvier 1943 (p. 61 a à 64 a).

Contrôle économique

Fixation des modalités d'application de la loi du 11 décembre 1942 relative aux amendes administratives ou professionnelles.

Arrêté du 20 décembre 1942 au J. O. du 8 janvier 1943 (p. 68).

Modification de la loi du 21 octobre 1940, modifiée par la loi du 7 août 1942 relative au Contrôle économique.

Loi du 31 décembre 1942 au J. O. du 10 janvier 1943 (p. 90).

Répression des infractions à la législation économique. Loi du 31 décembre 1942 au J. O. des 11-12 janvier 1943 (p. 105).

Modification de la loi du 15 mars 1942 tendant à réprimer le marché noir.

Loi du 31 décembre 1942 au J. O. des 11-12 janvier 1943 (p. 106).

Réglementation de la circulation des denrées ou produits alimentaires et animaux.

Arrêté du 9 janvier 1943 au J. O. des 25-26 janvier 1943 (p. 236).

Constataion, poursuite et répression des infractions aux règles du ravitaillement.

Loi du 31 décembre 1942 au J. O. du 28 janvier 1943 (p. 257).

Contrôle des stocks à la répartition et à la distribution du pain et de la farine.

Arrêté du 22 janvier 1943 au J. O. du 30 janvier 1943 (p. 284).

Rationnement

Suppression hebdomadaire provisoire de certaines fournitures d'énergie électrique.

Arrêté du 31 décembre 1942 au J. O. du 2 janvier 1943 (p. 23).

Modification de la loi du 18 décembre 1940 fixant les sanctions applicables en cas d'inobservation en matière de réduction de la consommation d'électricité.

Loi du 31 décembre 1942 au J. O. du 14 janvier 1943 (p. 122).

Raccordements ou augmentation de puissance des usagers de l'électricité.

Arrêté du 15 janvier 1943 au J. O. du 16 janvier 1943 (p. 141).

Constitution d'une réserve de vin à la propriété. Arrêté du 18 décembre 1942 au J. O. du 1^{er} janvier 1943 (p. 14).

Intégration dans le rationnement de certains vins à appellation contrôlée.

Arrêté du 6 janvier 1943 au J. O. du 8 janvier 1943 (p. 68).

Règlement de dettes à l'étranger

Application de la loi du 8 février 1941 (Etats d'Amérique).

Décision générale n° 4 de l'Office des Changes au J. O. du 8 janvier 1943 (p. 72).

Règlements avec les Iles anglo-normandes.

Instruction n° 22 de l'Office des Changes, Service de la Compensation, au J. O. du 15 janvier 1943 (p. 134).

ACTES DES AUTORITÉS OCCUPANTES

Sauvegarde de l'Autorité occupante (J. O. des ordonnances du Gouverneur militaire pour les territoires occupés du 2 janvier 1943).

Ordonnance du 18 décembre 1942.

Gazette du Palais des 13-15 janvier 1943 et 16-19 janvier 1943.

(Communiqué par la Société Fiduciaire Juridique et Fiscale, 51 rue de la Chaussée-d'Antin, Paris, 9^e.)